

Séance du 11 mars 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42

Présents : 29

Absents : 13

dont suppléés : 0

dont représentés : 7

Votes pour : 36

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 36

**Date de la convocation**

05/03/2025

**Date de publication**

19/03/2025

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** A. FESSLER à R. BEGUE, E. HOTZ à J-L. ANDERHUEBER, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

**Délibération n° 014-2025**

**Objet :** Tourisme - stratégie touristique communautaire - plan d'action

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°125-2023 du 19 décembre 2023, relative à l'étude portant sur la définition d'un schéma de développement touristique,
- la décision du Président n°2024-004 portant sur l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie touristique communautaire,

Considérant

- qu'afin de renforcer son intervention et d'intensifier l'exercice de sa compétence en matière de tourisme, la communauté de communes a entrepris l'élaboration d'une stratégie touristique visant à :
  1. encourager l'installation de professionnels et de familles sur le territoire, afin de contribuer à son développement économique touristique,
  2. augmenter la durée des séjours sur le territoire, notamment en favorisant les nuitées et les activités touristiques et de loisirs.

Monsieur le Président expose :

- la communauté de communes, accompagnée d'un cabinet d'étude, a finalisé l'élaboration de sa stratégie touristique, traduite en un plan d'action. Celui-ci a été construit à partir de trois phases d'étude (diagnostic, construction et écriture de la stratégie) et validé par les membres de la commission tourisme. Le plan d'action s'articule autour des axes directeurs suivants, à déployer sur une période de 5 à 8 ans, avec des priorités annuelles :
  1. gouvernance technique et politique
    - 1.1 rôle renforcé de la commission tourisme et des élus
    - 1.2 structuration interne du service tourisme
    - 1.3 développement des relations avec les partenaires, notamment dans le cadre d'une marque de destination
  2. accompagnement à la mise en tourisme
    - 2.1 structuration du service tourisme pour une intervention plus efficace
    - 2.2 connaissance et maîtrise de l'offre touristique, accompagnement des socio-professionnels, soutien aux initiatives locales et renforcement de l'attractivité du territoire
  3. promotion et communication
    - 3.1 valorisation de l'offre à travers un accueil optimisé et des outils de promotion efficaces
    - 3.2 développement d'une stratégie numérique adaptée pour accroître la visibilité du territoire

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et l'appropriation de cette stratégie, un tableau synthétique, ainsi que le programme complet du plan d'action sont portés à la connaissance des conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**VALIDE** la stratégie touristique communautaire et son plan d'action,  
**CHARGE** la commission tourisme et le service tourisme de proposer annuellement les priorités  
à déployer,  
**AUTORISE** le service tourisme à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans  
le plan d'actions.

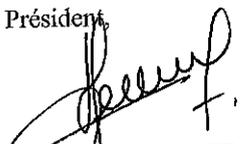
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

  
Jacky CHIIPAUX